

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 11 décembre 2012, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi, et présente un exposé des prévisions budgétaires pour l'année 2013.

2012-12-619 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

Les prévisions budgétaires de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2013 sont déposées devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, pour l'exercice financier 2013, un budget équilibré de 72 587 390 \$.

ADOPTÉ

2012-12-620 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 est déposé devant le conseil municipal.

ATTENDU QUE la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015, au montant de 118 415 300 \$, se détaillant comme suit :

- 2013 : 50 205 300 \$;
- 2014 : 46 850 000 \$;
- 2015 : 21 360 000 \$.

ADOPTÉ

2012-12-621 PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2013 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2013-2014-2015

VU l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield décrète qu'un document explicatif du budget 2013 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité d'ici la fin du mois de janvier 2013.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2012-12-622 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 28, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire du 11 décembre 2012.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier